

CALENDRIER CAE Grenoble

vendredi 29 mars: ouverture du serveur: ac-grenoble.fr, application MVT-prive
avant le 10 avril: candidater sur le serveur, renvoyer l'annexe 1 par mail: au rectorat et à la ddec du 1° voeu

Mouvement Inter-Académique	CAE de Codification	Mercredi 31/01/24 10h-12h
Mouvement Intra-Académique	CAE de Codification	Jeudi 21/03/24 9h30-11h30
Mouvement, phase 1	CAE	Jeudi 16/05/24 9H30-16H30
	CAE d'ajustements	Jeudi 30/05/24 9h30-16h
	CAE derniers ajustements et saisine	Jeudi 06/06/24 13h30-16h30
phase 2 stagiaires /CDI	CAE	Mercredi 26/06/24 9h30-12h30
Mouvement, phase 3	CAE (sous réserve)	Mercredi 21/08/24 10h30-12h

CCMA le 10 Juin 2024

➤ Procédure Internet : formulation des vœux

Les maîtres contractuels devront formuler leurs vœux Via Internet, dans l'application [MVT-prive](#), **entre le vendredi 29 mars et le mercredi 10 avril 2024**. Ils auront la possibilité de formuler de 1 à 8 vœux maximum sur des services précis.

Dans le cas d'un service partagé, les candidats pourront **uniquement se positionner sur le service principal**. Les candidats devront obligatoirement imprimer la page des vœux saisis sur l'application afin de la joindre au dossier dématérialisé (annexe 1).

A la fermeture du serveur, soit après le 10 avril 2024, un accusé de réception sera automatiquement envoyé à l'adresse courriel (adresse académique) que vous aurez saisie sur l'application.

➤ Dossier de candidature à numériser en pdf (annexe 1) et à transmettre à la DEP

En parallèle, les maîtres devront compléter le dossier joint à la présente circulaire.

Les dossiers numérisés au format pdf uniquement devront être adressées à la Division de l'Enseignement Privé, accompagnés de l'édition de la fiche des vœux internet (également sous format pdf) au **plus tard le mercredi 10 avril 2024** à mouvement.2d-prive@ac-grenoble.fr

Conformément à [l'article R914-77 du code de l'éducation](#), la CCMA, du fait de l'accord sur l'emploi auquel la majorité des établissements adhère, s'appuie sur les avis donnés sur les candidatures portées par les directeurs d'établissement, le cas échéant. Les maîtres candidats sont invités à transmettre une copie de leur dossier au secrétariat de la sous-commission de l'emploi du département du premier vœu au plus tard le **le mercredi 10 avril 2024**.

Une copie des pages 1 et 2 du dossier devra être adressée à chaque établissement choisi, éventuellement accompagnée d'une lettre de motivation.